

Conditions de garantie NEFF Belgique

Les conditions ci-dessous qui décrivent les exigences et l'étendue de nos prestations de garantie n'affectent pas les obligations de garantie du vendeur découlant du contrat d'achat avec le consommateur.

Nous accordons une garantie sur nos appareils sous réserve des conditions suivantes :

1. Conformément aux conditions reprises ci-dessous, NEFF assure sans frais la réparation de tous les vices matériels et/ou de fabrication démontrables, pour autant que NEFF ait été informée desdits vices immédiatement après leur constatation et dans les 24 mois après la livraison de l'appareil au consommateur. Si le problème survient dans les 6 mois après la livraison, il est supposé s'agir d'un vice matériel et/ou de fabrication.
2. La garantie ne couvre pas les pièces fragiles comme le verre ou le plastique ainsi que les ampoules électriques. Les divergences mineures par rapport à la qualité stipulée, qui sont sans importance pour la valeur et l'aptitude à l'emploi de l'appareil, ne donnent pas lieu à une obligation de garantie. Les dommages causés par les effets chimiques et électrochimiques de l'eau et/ou généralement causés par des conditions environnementales anormales n'entraînent aucune obligation de garantie, pas plus que les dommages résultant de conditions de fonctionnement inappropriées ou d'un contact de l'appareil avec des substances non appropriées. En outre, aucune garantie ne peut être assumée pour les défauts de l'appareil causés par des dommages de transport dont nous ne sommes pas responsables, une installation et un montage incorrects, une mauvaise utilisation, une utilisation non domestique, un manque d'entretien ou le non-respect des instructions de service ou de montage. Le droit à la garantie est annulé si les réparations ou interventions ont été effectuées par des personnes non autorisées par nous ou si nos appareils ont été équipés de pièces de rechange, supplémentaires ou accessoires qui ne sont pas des pièces d'origine, et si la réparation ou l'intervention par une personne non autorisée ou le montage de pièces qui ne sont pas d'origine a provoqué un défaut.
3. L'exécution de la garantie sera effectuée de telle sorte que les composants défectueux seront, à notre discrétion, réparés ou remplacés gratuitement par des composants sans défaut. Les appareils qui peuvent être raisonnablement transportés (par ex. dans une voiture particulière) et pour lesquels l'exécution de la garantie est réclamée en référence à cette garantie doivent être livrés ou envoyés à notre bureau de service à la clientèle le plus proche ou à notre service clientèle contractuel. Les réparations sur le lieu d'installation ne doivent être demandées que pour les appareils en fonctionnement fixe. Le reçu d'achat indiquant la date de livraison ou au moins la date d'achat doit être présenté. Les composants remplacés deviendront notre propriété.

SA BSH Home Appliances NV
Rue Picard straat 7 – Box 400

B – 1000 Bruxelles - Brussel

www.neff-home.com/be

Herstelligen / Réparations:

Tel.: 02/475.70.03

E-mail: bru-repairs@bshg.com

Onderdelen / Pièces détachées:

Tel.: 02/475.70.03

E-mail: bru-spareparts@bshg.com

RPR Brussel / RPM Bruxelles 0.465.054.226

BTW Nr/N° TVA : BE 0.465.054.226

KBC: IBAN: BE13482910003139

BIC: KREDBEBB

FORTIS: IBAN: BE07001365010066

BIC: GEBABEBB

4. En cas de refus ou d'échec de la réparation, un remplacement d'une valeur équivalente sera livré gratuitement, à la demande du client final, dans le délai de garantie susmentionné, faisant partie du portefeuille de produits local.
5. L'exécution de la garantie ne prolonge pas la période de garantie et ne renouvelle pas la période de garantie. La période de garantie pour les pièces de rechange installées se termine avec la période de garantie pour l'appareil entier.
6. Toute autre prétention (en particulier les prétentions pour des dommages subis au-delà de l'appareil) est exclue dans la mesure où la responsabilité n'est pas obligatoire en vertu de la loi.

Les présentes conditions de garantie s'appliquent aux appareils achetés et utilisés en Belgique.

Si un appareil est expédié et utilisé dans un autre pays de l'UE/AELE ("pays de destination") qui répond aux exigences techniques (p. ex. tension, fréquence, types de gaz, etc.) du pays de destination et qui est adapté aux conditions environnementales respectives, les conditions de garantie du pays de destination s'appliquent si nous avons un réseau de service clientèle dans ce pays.

Vous pouvez en faire la demande auprès du représentant du pays de destination.

Si l'appareil est expédié dans un pays hors de l'UE/AELE, la garantie est annulée.

Veillez prendre note de notre offre supplémentaire de service à la clientèle: notre service après-vente d'usine et nos partenaires de service restent à votre disposition après l'expiration de votre garantie.

SA BSH Home Appliances NV
Rue Picard straat 7 – Box 400

B – 1000 Bruxelles - Brussel

www.neff-home.com/be

Herstelligen / Réparations:
Tel.: 02/475.70.03
E-mail: bru-repairs@bshg.com

Onderdelen / Pièces détachées:
Tel.: 02/475.70.03
E-mail: bru-spareparts@bshg.com

RPR Brussel / RPM Bruxelles 0.465.054.226
BTW Nr/N° TVA : BE 0.465.054.226
KBC: IBAN: BE13482910003139
BIC: KREDBEBB
FORTIS: IBAN: BE07001365010066
BIC: GEBABEBB